

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate



Commission scolaire
des Grandes-Seigneuries

INDEXATION ANNUELLE DES TARIFS DES SERVICES DE GARDE

La Prairie, le 9 mars 2016 – Dans son budget 2015-2016, le gouvernement du Québec a prévu une indexation annuelle des tarifs quotidiens des services de garde des écoles primaires et des centres de la petite enfance (CPE), et ce, à compter du 1^{er} janvier 2016. En conséquence, les tarifs quotidiens des enfants bénéficiant du statut régulier sont passés de 8 \$ à 8,10 \$ à travers la province.

Pour les mois de janvier et février 2016, la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) a décidé de ne pas imposer cette indexation étant donné les nombreuses augmentations des tarifs des services de garde subies depuis 2014 par les parents utilisateurs.

L'indexation prévue au budget provincial 2015-2016 est entrée en vigueur à la CSDGS seulement le 1^{er} mars dernier. Les tarifs quotidiens des services de garde des écoles primaires de la CSDGS sont ainsi passés de 8 \$ à 8,10 \$.

– 30 –

Source : Mylène Godin
Régisseur, Secteur des communications
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
514 380-8899, poste 3978 | godin.mylene@csdgs.qc.ca
www.csdgs.qc.ca | www.facebook.com/csdgs.qc.ca | <https://twitter.com/CSDGS>